

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du MARDI 29 JANVIER 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 10

Date de la convocation : 22/01/2019
Date d'affichage : 22/01/2019

L'an deux mille dix-neuf, le MARDI 29 JANVIER, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Annie MICHEL, Maires Adjoints, M. Jean-Pierre ISABEL, M. Claude PERONNE, M. Claude HAMEL, M. André LETELLIER, Mme Isabelle BONAMY, et Mme Janine KERSPERN.

Excusés : Mme Dominique JOCKUM,
Mme Vanessa GUEGUEN *ayant donné procuration à M. Guillaume CUBERO*
M. Guillaume CUBERO, *ayant donné procuration à Mme Vanessa GUEGUEN*

Absents : M. Jean-Claude BAYEUX, et Mme Dorothée PITOIS,

Secrétaire de séance : Mme Isabelle BONAMY

Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 janvier 2019

Le compte-rendu de la réunion du 10 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

Vote d'une demande de subvention au titre de la DETR 2019 dans le cadre du Contrat de Ruralité

Monsieur le Maire présente deux projets susceptibles de recevoir une subvention spécifique de l'Etat :

- 1) Projet d'aménagement, d'agrandissement et de mise aux normes PMR de la médiathèque.
Le coût de cette opération est estimé à 168 892 € HT.
- 2) Projet de remplacement, restauration des sanitaires de l'école primaire.
Le coût de cette opération est estimé à 24 400 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte les dispositions des deux projets présentés,
- s'engage à inscrire les dépenses au budget 2019,
- sollicite l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, pour l'année 2019, pour financer ces projets.
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant que les dossiers ne soient déposés en Préfecture,
- décide des modalités suivantes pour le financement de ces opérations :

PROJETS	DEPENSES HT	RECETTES	
Aménagement, Agrandissement et Mise aux normes PMR de la Médiathèque	168 892 €	Subvention de l'Etat, DETR 50 %	84 446 €
		Subvention du Département, APCR 12 %	20 000 €
		Subvention de l'Union Européenne LEADER, 18 %	30 668 €
		Autofinancement 20 %	33 778 €
Remplacement, restauration des sanitaires de l'école primaire	24 400 €	Subvention de l'Etat, DETR 50 %	12 200 €
		Autofinancement 50 %	12 200 €
Total HT	193 292 €		193 292 €

RESEAU JEUNESSE : Charte d'engagement

A la suite des assises de la Jeunesse de novembre 2014, le Réseau Jeunesse a été créé dans une volonté de coopération, de partage et de mutualisation entre les communes du territoire Caennais sur les enjeux de la jeunesse de la Communauté Urbaine.

Les objectifs du Réseau Jeunesse sont :

- se connaître et partager ses expériences
- favoriser un meilleur échange d'informations
- renforcer la solidarité entre les collectivités
- encourager la diversité de projets destinés aux jeunes.

Officialisé auprès de la Conférence des Maires de la Communauté Urbaine, le 18 octobre 2016, le Réseau Jeunesse compte 38 communes adhérentes sur la base de la libre adhésion, sans formalisme quelles que soient la taille de la commune, de son organisation et de l'importance de son offre enfance jeunesse.

La charte permet d'établir un fonctionnement commun entre les élus dans un principe d'amélioration et d'organisation efficiente. Chaque commune contribue au Réseau Jeunesse à la hauteur de ses moyens.

La carte des communes du Réseau Jeunesse est découpée en 3 plateaux, liés à un référent élu. La commune de Thaon est intégrée au « Plateau Ouest », dont l'élue référente est Madame Leulier de Verson.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte les termes de la Charte Jeunesse présentée, et annexée à la présente délibération,
- s'engage à participer à la vie du Réseau Jeunesse,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette « Charte d'Engagement Réseau Jeunesse ».

AFFAIRES DIVERSES

- **Salon des Collectionneurs** : organisé par le CCAS, à la Maison du Temps Libre, le **dimanche 17 février 2019**, de 9 h à 17 h. Entrée gratuite.
- **Ciné-Concert** : inspiré des Contes des « Mille et une nuits » : « **les aventures du prince Ahmed** », par l'Orchestre Régional de Normandie. Organisé par l'ADTLB, à la Maison du Temps Libre, le **vendredi 1^{er} mars 2019** à 20 h 30. Payant. Réservation au 02 31 22 17 44.

- **Grand Débat National** : Le Président de la République, a ouvert un Grand Débat National sur la fiscalité et les dépenses publiques, l'organisation des services publics, la transition écologique et, enfin, la démocratie et la citoyenneté. Chaque citoyen peut prendre l'initiative d'un débat. Tous les maires qui le souhaitent peuvent contribuer au Grand Débat National en organisant ou en facilitant l'organisation d'un ou plusieurs débats dans leurs communes, notamment par le prêt de salles communales aux associations initiatrices qui en feraient la demande.

Une plateforme spécialisée a été créée : « www.granddebat.fr », chacun a accès à la liste des débats organisés dans sa région. Elle permet de s'enregistrer afin que les personnes qui le souhaitent puissent déclarer un débat qu'elles organisent. Un numéro vert : 0800 971 111, accessible du lundi au vendredi de 9 h à 20 h, est mis en place.

A Thaon, personne n'ayant écrit dans le cahier de doléances et personne n'ayant manifesté le souhait d'organiser le débat, Monsieur le Maire invite les personnes intéressées à se rendre au débat organisé à Creully sur Seules.

- Madame Manteca, Principale du collège Jean de la Varende, remercie le Conseil Municipal pour sa participation financière qui permettra aux élèves d'avoir une année 2019 riche en projets.
- **Le 26 mars 2019 : les fréquences de la TNT changeront.** Ces travaux sur le réseau de télévision s'inscrivent dans le cadre de décisions prises par le Premier Ministre pour permettre la libération des fréquences hertziennes de la bande des 700 MHz par les services audiovisuels vers les services de téléphonie mobile à très haut débit (4G et à l'avenir 5G). Cette opération a pour objectif d'apporter de la ressource spectrale supplémentaire pour favoriser la connectivité des territoires et répondre aux besoins croissants d'échanges de données en mobilité. Informations disponibles sur www.recevoirlatnt.fr.
- Monsieur Claude Hamel demande :
 - pourquoi l'éclairage public reste allumé après minuit. C'est normal les vendredis et samedis, l'extinction est à 2 h du matin. Il convient de vérifier si l'extinction se fait bien à minuit les autres jours.
 - est-il possible de remonter la télévision de la salle Frérot, d'environ 20 cm, afin de permettre la visibilité de la totalité de l'écran par toutes les personnes assistant à des diffusions dans cette salle. Monsieur Gossieux fera intervenir l'entreprise Elec Word pour remédier à ce problème.
- Monsieur Claude Péronne demande que les dates de réunion du Conseil Municipal soient annoncées suffisamment en amont pour permettre à tous de s'organiser pour être présents. Monsieur le Maire précise que la réunion d'aujourd'hui a été exceptionnellement fixée lors de la réunion du 10 janvier dernier, pour permettre le dépôt en Préfecture du dossier de DETR, en respectant la date limite fixée cette année au 31 janvier. La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 21 février 2019.
- Madame Anne Marie Béliarde informe qu'une réunion d'information sur le fonctionnement de l'unité de méthanisation sera programmée prochainement pour les conseillers municipaux. Elle sera animée par Monsieur Jean-Luc BOHM.
- Madame Janine Kerspern demande ce qu'il en est quant à notre requête relative aux transports en commun. Monsieur le Maire a participé à la dernière réunion de la commission transport : notre demande est à l'étude, mais avec une mise en garde : si les transports ne sont pas suffisamment utilisés, la ligne sera suspendue.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire de Thaon, lève la séance à vingt-et-une heures quinze minutes.